

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 31

Représenté : 1

Absents : 5

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, M. Laurent AUBERTIN, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Paul FERRÉ (a donné pouvoir à Mme Anne TURREL), M. René SUAREZ,

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

N°2026/05/26/28 – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L2121-21 ;

Vu la délibération n°2026/04/14/02 en date du 14 avril 2026 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a eu lieu sur une seule et même liste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le Président de la communauté de communes assure de droit la présidence de la commission d'appel d'offres et que celui-ci pourrait avoir besoin de se déporter, pour éviter tout conflit d'intérêts, en cas de réception d'une offre déposée par la société SAFEGE ou toute autre entreprise filiale du groupe SUEZ,

Considérant que le Président peut se faire représenter dans sa fonction de président de la commission d'appel d'offres et qu'il entend le faire au profit de M. Jean-Michel LUX, Vice-Président délégué à l'assainissement, en tant que de besoin par la prise d'un arrêté de délégation de pouvoir,

Considérant que le Président ne saurait choisir son représentant appelé à le suppléer parmi les autres membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il appartient à chaque acheteur de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres de la CAO, dans le respect du principe d'expression du pluralisme des élus,

Il est proposé de désigner un nouveau membre suppléant pour remplacer M. Jean-Michel LUX et de faire appel à candidature parmi les membres du conseil communautaire,

M. Jean-Michel LUX acceptant de renoncer à son siège de suppléant au sein de la CAO et Mme Nathalie BISIGNANO ayant présenté sa candidature pour le remplacer,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de modifier la liste des membres suppléants en acceptant la candidature de Mme Nathalie BISIGNANO et de fixer la composition de la commission d'appel d'offres de la manière suivante :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Alain REIGNIER - Monsieur Jean-Pierre CHAMPION - Monsieur Jean-Charles GALLO - Madame Anne TURREL - Monsieur Dominique MARTIN | <ul style="list-style-type: none"> - Madame Nathalie BISIGNANO - Monsieur Romain COTTEY - Monsieur Richard LABALME - Monsieur Denis SAUJOT - Monsieur Lucien MOLINES |

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 26 mai 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Renaud DUMAY